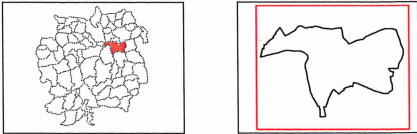




Commune d'Audincourt

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage Planche d'ensemble



09/11/2015	PLU Approuvé
04/11/2019	Modification 1
30/05/2022	Modification 2
11/09/2023	Modification 3

Vu pour être annexé
à la délibération du 11/09/2023
Le Maire,

Visa sous-préfecture
SCUS-PRÉFECTURE
15 BP 283
MONTBÉLIARD
1 / 6000

Agence d'urbanisme
et d'urbanisme

Fond cadastral mis à jour en 2023
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PLU - Droits réservés
Edition 08/09/2023

LEGENDE

- Limites de zones
- Zones urbaines**
- UA** Zone urbanisée au tissu ancien rassemblant la plupart des fonctions de centralité urbaine de la commune
- UB** Zone urbanisée dont le tissu est caractérisé par une mixité de constructions d'époques, de gabarits et de physionomies variées
- UC** Zone urbanisée correspondant à un tissu récent, de faible densité où le tissu pavillonnaire individuel et la fonction résidentielle sont dominants
- UCa** Zone urbanisée correspondant à un tissu récent, de faible densité où le tissu pavillonnaire individuel et la fonction résidentielle sont dominants : secteur en friche
- UCb** Zone urbanisée correspondant à un tissu récent, de faible densité où le tissu pavillonnaire individuel et la fonction résidentielle sont dominants : zone naturelle occupée par des constructions à usage d'habitation
- UCC** Secteur réservé à une activité de récupération-dépollution de véhicules hors d'usage (VHS)
- UY** Zone d'activité implantée dans l'ancien périmètre de l'usine des Forges destinée à l'accueil progressif d'opérations à caractère d'habitat
- UX** Zone composée d'un tissu commercial formant la zone des Artisans, comprenant l'espace Lumière et un secteur d'industries et d'artisanat contigu à la zone commerciale
- UZ** Emprise d'une importante unité de production en pleine activité à vocation industrielle, artisanale, commerciale, de bureaux et de services
- Zones à urbaniser**
- 1AUa** Zone aménageable dans le cadre du présent PLU : secteur de la Gare
- 2AUa** Zone destinée à être urbanisée dans le futur après modification ou révision du PLU
- Zones naturelles**
- A** Zone à protéger en raison de son potentiel agronomique, biologique, économique et paysager
- Aa** Zone à protéger en raison de son potentiel agronomique, biologique, économique et paysager : secteur destiné à l'accueil de constructions agricoles
- N** Zone à protéger en raison de son caractère forestier, naturel, paysager et écologique
- Na** Zone à protéger en raison de son caractère forestier, naturel, paysager et écologique : aire d'accueil des gens du voyage
- Protections particulières**
- Espace boisé classé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques : zone humide
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques : écoulement
- Élément de paysage : vergers à conserver
- Élément de paysage : bâtiment repéré
- Orientations d'aménagement
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Risques karstiques
- Limites d'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Doubs-Alain
- Approuvé par arrêté préfectoral du 27 mai 2005
- Pour le zonage et le règlement correspondant, se reporter au document général PPR annexé au PLU
- Emplacement réservé

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (art. 123-1, 8° du code de l'urbanisme)		
N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Raccordement de l'empresse des Artisans à la rue René Grand	Commune
2	Développement d'une offre d'habitat-logement diversifiée et adaptée au vieillissement, en extension de l'EPHAD	Commune
3	Élargissement de l'avenue de la Gare	Commune
4	Aménagement de l'empresse des Marais	Commune
5	Aménagement d'habitat collectif	Commune
6	Création d'une voie d'accès rue de Sébastien/rue d'Aras - Plateforme 4 m	Commune
7	Aménagement d'un fossé	Commune
8	Aménagement de Transport à Haut Niveau de Service (THNS)	Pays de Montbéliard Agglomération
9	Création d'une voie d'accès au quartier des Forges	Commune
10	Élargissement de la rue des Ranchots	Commune
11	Élargissement de la rue des Prés - Plateforme 3 m	Commune
12	Élargissement de la rue René - Plateforme 10 m	Commune
13	Élargissement de la rue des Arènes - Plateforme 3 m	Commune
14	Élargissement de la rue L. Bickart - Plateforme 8 m	Commune
15	Élargissement de la rue de la Liberté - Plateforme 8 m	Commune
16	Élargissement rue de la Chapelle - Plateforme 6 m	Commune
17	Élargissement de la rue des Écoles - Plateforme 8 m	Commune
18	Élargissement de la rue de la Vallée - Plateforme 8 m	Commune
19	Élargissement rue de la Providence - Plateforme 6 m	Commune
20	Élargissement de la rue A. Pannet - Plateforme 10 m	Commune
21	Élargissement de la rue de Bellot - Plateforme 14 m	Commune
22	Élargissement de la rue Rousseau - Plateforme 8 m	Commune
23	Élargissement de la rue de Verdon - Plateforme 8 m	Commune
24	Élargissement rue de la Vallée - Plateforme 8 m	Commune
25	Élargissement de la rue des Cantons du centre-ville à la rue de la Combette - Plateforme 10 m Au-delà de la rue de la Combette - Plateforme 8 m	Commune
26	Élargissement rue du Réservoir - Plateforme 7 m	Commune
27	Élargissement rue du château d'eau - Plateforme 6 m	Commune
28	Élargissement rue de 11 novembre - Plateforme 6 m	Commune
29	Aménagement des rives du Doubs	Commune
30	Élargissement rue de Sébastien/rue de la rue L. Bickart à la rue du Gâteau - Plateforme 12 m	Commune
31	Élargissement de la rue des Miroirs	Commune
32	Élargissement de la rue des Vins Humains	Commune
33	Élargissement de la rue de la Sapinière	Commune
34	Élargissement de la rue Viotte	Commune
35	Élargissement de la rue Ch. Lallemand	Commune
36	Élargissement de la rue de Dailly	Commune
37	Élargissement de la rue de la Vallée	Commune
38	Élargissement de la rue de la Fontaine	Commune
39	Aménagement d'habitat collectif	Commune

Drak de prolongation urban (2,2,2,2) modifié par dailly-urban en date du 6 février 2016 sur les zones 1 et 2 AU

